

## Formation **7**

Formation statutaire et professionnelle  
dans les ministères **7.1**

Formation dans la fonction publique territoriale **7.2**

Formation continue dans la fonction publique  
hospitalière **7.3**



**Avertissement :** Les décrets du 15 octobre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État), du 26 décembre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale) et du 21 août 2008 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière) ont conduit à modifier les nomenclatures de formation à partir de 2008.

## Présentation

### A – La formation dans les ministères

**Formation statutaire :** elle regroupe la formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes, ainsi que les actions de formation suivies dans le cadre de la formation obligatoire prévue par le statut des agents.

**Formation professionnelle.** On distingue en formation professionnelle :

- les actions de formation continue ;
- les préparations aux examens, concours ou essais ;
- les congés de formation ;
- les formations accordées dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- les bilans de compétences ;
- les formations suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation.

**Champ :** l'enquête porte sur les agents civils des ministères (hors EPA sous tutelle), titulaires et non titulaires. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés. Les personnels militaires sont exclus, les magistrats sont inclus.

Jusqu'en 2007	À partir de 2008
<b>Formation initiale</b> Après un recrutement externe Après un recrutement interne Changement de corps (au choix ou examen) Non-titulaires en période d'essai	<b>Formation statutaire</b> Après un recrutement externe Après un recrutement interne Après un troisième concours Après changement de corps au choix ou sur examen professionnel Non-titulaires en période d'essai Après avoir été recrutés par contrat Pacte Formation obligatoire prévue par le statut
<b>Formation continue</b> Perfectionnement, adaptation à une fonction Préparation aux examens, concours, essais Congé de formation Bilan professionnel	<b>Formation professionnelle</b> Formation continue Préparation aux examens, concours ou essais Congé de formation Bilan de compétences VAE Professionnalisation

Les formations obligatoires prévues par le statut étaient auparavant incluses dans la catégorie « Perfectionnement ».

### Domaines de formation continue

On distingue 14 domaines relatifs aux actions de formation continue (contre 13 avant 2015) :

Management ; ressources humaines ; parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement personnel à visée professionnelle ; préparation aux épreuves de concours et des examens professionnels ; environnement professionnel ; hygiène, santé et sécurité au travail ; politiques publiques nationales ; achats publics ; économie, finance et gestion ; techniques juridiques ; communication et services aux usagers ; informatique et bureautique ; langues ; formations spécifiques aux missions des ministères.

**Effectifs en formation :** nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

**Nombre de jours de formation :** produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

**Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction :** nombre de jours de formation suivis au cours d'une année rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année précédente.

**Durée moyenne d'une formation :** nombre de jours de formation rapporté à l'effectif en formation.

**Dépenses de formation** : elles comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires. Les dépenses de rémunération des stagiaires se décomposent en deux éléments : les indemnités liées à la formation et le traitement des stagiaires. Ce dernier est calculé à partir des barèmes de rémunération estimés et actualisés chaque année par la DGAFP. Des améliorations méthodologiques ont été apportées au calcul de la composante « traitement des stagiaires » : pour chaque action de formation, des barèmes individualisés sont estimés pour chaque catégorie hiérarchique et pour chaque ministère, alors que la méthode d'estimation retenue jusqu'en 2015 (résultats relatifs à l'année 2013) reposait sur des barèmes moyens appliqués à l'ensemble des ministères. Les dépenses de formation des années 2012 et 2013 ont été réestimées avec cette nouvelle méthode. Les données antérieures à 2012 ne sont en revanche pas directement comparables du fait de ces changements méthodologiques.

**Part des dépenses de formation dans la masse salariale** : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale (rémunérations d'activité pour chaque ministère).

**Formation interministérielle** : en formation statutaire, il s'agit des formations dispensées à des agents publics dans les écoles de la fonction publique, l'ENA et les IRA. Depuis 2009, l'ENA ne communique plus les chiffres sur la formation interministérielle. La formation interministérielle professionnelle est plus spécifiquement organisée par les ministères économiques et financiers et les services du Premier ministre.

### La formation au sein des ministères de l'Enseignement

Jusqu'en 2010 inclus, les remontées d'information étaient spécifiques au sein des ministères de l'Enseignement et ne correspondaient pas au format de l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Les estimations effectuées par la DGAFP pour la formation des agents concernés n'étaient donc pas totalement comparables aux données fournies par les autres ministères.

Pour 2011, les ministères de l'Enseignement n'étaient pas en mesure de transmettre les statistiques sur la formation statutaire du fait de l'intégration des IUFM au sein des universités.

Pour 2012, ils ont pu répondre pour la première fois à l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Ils ont transmis dans ce cadre des statistiques sur la formation statutaire ainsi que sur la formation professionnelle des enseignants du premier et du second degré mais correspondant aux années scolaires 2011-2012 et 2012-2013. En parallèle,

les remontées habituelles sur la formation professionnelle ont été fournies à la DGAFP.

Sur la formation statutaire, les données communiquées pour les années scolaires 2011-2012 à 2016-2017 ont été retraitées pour fournir des estimations recalées sur les années civiles 2012 à 2016. Ces statistiques sont cependant à comparer avec prudence avec les années antérieures du fait du changement de méthode de collecte de l'information.

Sur la formation professionnelle des enseignants, en revanche, il n'a pas été possible à ce stade d'estimer les statistiques pour les années civiles à partir des résultats fournis dans le cadre de l'enquête. La DGAFP continue donc de publier des indicateurs sur la formation professionnelle des agents des ministères de l'enseignement en se basant sur la même méthode d'estimation que les années antérieures. Ainsi, à partir d'informations transmises par la DGESCO (nombre de stagiaires, nombre de semaines stagiaires et dépenses hors rémunération des stagiaires), la DGAFP procède à l'estimation du nombre de stagiaires et du nombre de jours stagiaires par sexe, par catégorie hiérarchique et par type de formation (formation continue, préparation aux examens et concours). L'estimation du traitement des stagiaires repose sur le nombre de jours stagiaires estimé.

### B – La formation dans la fonction publique territoriale

Les données sur la formation des agents territoriaux sont issues de la Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31 décembre élaborée tous les deux ans depuis 2005. La synthèse est établie par le CNFPT (observatoire de la FPT) et la DGCL.

La refonte de la nomenclature des types de formation issue de la loi de 2007 ne permet pas de faire de comparaison dans le temps.

### C – La formation dans la fonction publique hospitalière

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH).

### Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Études & Statistiques/Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

## Formation dans les ministères

Hors ministères de l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et Recherche), le nombre moyen de jours de formation (statutaire et professionnelle) s'établit à 8,8 jours en 2016 (+0,8 jour par rapport à 2015 ; +0,6 jour pour la formation statutaire et +0,2 pour la formation professionnelle). Les dépenses totales de formation correspondantes, supportées en 2016, s'élèvent à 1 916 millions d'euros, en hausse de 8,4 % par rapport à 2015 (+11,7 % pour les dépenses de formation statutaire et 5 % pour les dépenses de formation professionnelle). La part de ces dépenses de formation dans la masse salariale a également augmenté en 2016 et s'établit à 8,2 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation professionnelle, hors ministères de l'enseignement, est de 3,5 jours par agent en 2016. Les agents de catégories A et B bénéficient respectivement de 3,8 et de 4,1 jours de formation professionnelle par an. Les agents de catégorie C disposent de 2,6 jours. La durée moyenne des actions de formation professionnelle, hors ministères de l'enseignement, est plus élevée pour les agents de catégorie A : elle atteint 2,3 jours en 2016 (comme en 2015) contre 1,9 et 1,8 respectivement pour les agents des catégories B et C.

Dans les ministères de l'enseignement, le nombre moyen de jours de formation professionnelle par agent est de 3,3 jours en 2016 (2,8 jours en 2015). La dépense de formation professionnelle estimée à 1 191 millions d'euros en 2016 représente 3,4 % de la masse salariale.

Pour l'ensemble des ministères, la part des dépenses de formation professionnelle dans la masse salariale s'établit à 3,6 % en 2016 (3,3 % en 2015).

 **Figure 7.1-1 : Dépenses de formation statutaire et professionnelle dans les ministères**

	2016		Évolution des dépenses 2016/2015 (en %)
	Dépenses (en millions d'euros)	Part des dépenses dans la masse salariale (en %)	
<b>Ministères hors enseignement<sup>(1)(2)</sup></b>			
Formation statutaire	997,7	4,3	11,7
Formation professionnelle	917,9	3,9	5,0
<b>Formation statutaire et professionnelle</b>	<b>1 915,6</b>	<b>8,2</b>	<b>8,4</b>
<b>Ministères de l'enseignement<sup>(2)</sup></b>			
Formation statutaire	181,8	0,5	-2,7
Formation professionnelle	1 190,8	3,4	15,9
<b>Formation statutaire et professionnelle</b>	<b>1 372,7</b>	<b>3,9</b>	<b>13,1</b>
<b>Ensemble<sup>(1)</sup></b>			
Formation statutaire	1 179,5	2,0	9,2
Formation professionnelle	2 108,7	3,6	10,9
<b>Formation statutaire et professionnelle</b>	<b>3 288,3</b>	<b>5,6</b>	<b>10,3</b>

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFF - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

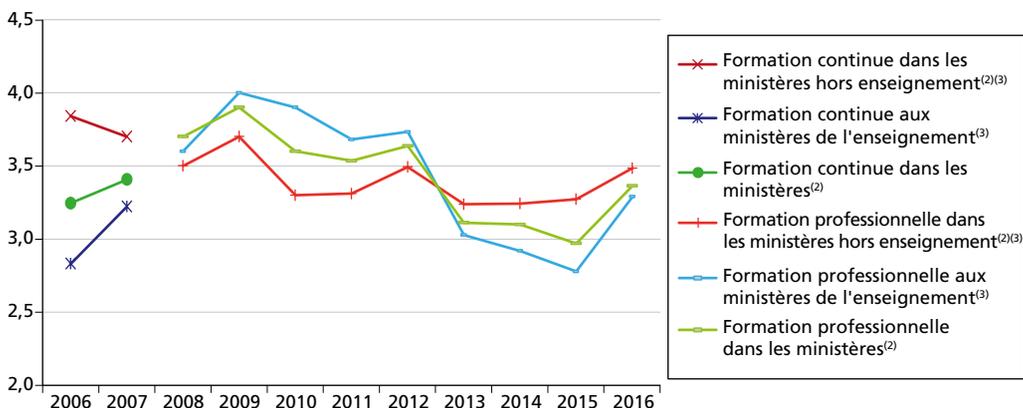
Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour les ministères de la Culture et de la Justice, les EPA sont intégrés.

(1) Pour l'année 2016, les données du ministère de la Justice et des ministères sociaux sont estimées.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-2 : Nombre moyen de jours de formation continue/professionnelle<sup>(1)</sup> par agent dans les ministères de 2006 à 2016

[en nombre de jours par agent]



Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

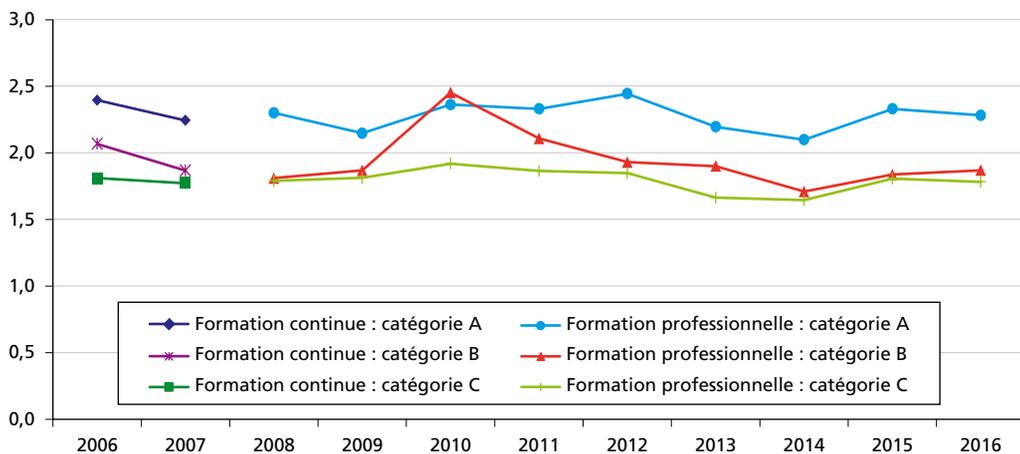
(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2006 et 2016 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Pour l'année 2016, les données du ministère de la Justice et des ministères sociaux sont estimées.

(3) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-3 : Durée moyenne de formation continue/professionnelle<sup>(1)</sup> dans les ministères hors enseignement<sup>(2)(3)</sup> selon la catégorie hiérarchique de 2006 à 2016

[en nombre de jours]



Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2006 et 2016 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Pour l'année 2016, les données du ministère de la Justice et des ministères sociaux sont estimées.

(3) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

 **Figure 7.1-4 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent dans les ministères selon la catégorie hiérarchique**  
[en nombre de jours par agent]

	2016	Évolution 2016/2015 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2006 <sup>(3)</sup> (en %)
<b>Ministères hors enseignement<sup>(1)(2)</sup></b>			
<b>Formation statutaire</b>			
Catégorie A	6,4	-1,6	-2,3
Catégorie B	6,7	22,1	2,4
Catégorie C et ouvriers d'État	3,2	14,3	-1,1
<b>Ensemble</b>	<b>5,3</b>	<b>12,8</b>	<b>1,2</b>
<b>Formation professionnelle</b>			
Catégorie A	3,8	-3,7	-1,9
Catégorie B	4,1	7,7	-1,3
Catégorie C et ouvriers d'État	2,6	15,4	-2,3
<b>Ensemble</b>	<b>3,5</b>	<b>6,5</b>	<b>-1,0</b>
<b>Formation statutaire et professionnelle</b>			
Catégorie A	10,2	-2,4	-2,2
Catégorie B	10,7	16,2	0,8
Catégorie C et ouvriers d'État	5,8	14,8	-1,7
<b>Ensemble</b>	<b>8,8</b>	<b>10,2</b>	<b>0,3</b>
<b>Ministères de l'enseignement<sup>(2)</sup></b>			
<b>Formation statutaire</b>			
Catégorie A	0,9	-5,3	
Catégorie B			
Catégorie C et ouvriers d'État			
<b>Ensemble</b>	<b>0,9</b>	<b>-4,8</b>	
<b>Formation professionnelle</b>			
Catégorie A	3,3	20,3	0,5
Catégorie B	5,3	21,0	6,5
Catégorie C et ouvriers d'État	2,8	-3,0	6,4
<b>Ensemble</b>	<b>3,3</b>	<b>18,4</b>	<b>1,6</b>
<b>Formation statutaire et professionnelle</b>			
Catégorie A	4,2	13,4	
Catégorie B	5,3	21,0	
Catégorie C et ouvriers d'État	2,8	-3,0	
<b>Ensemble</b>	<b>4,2</b>	<b>12,7</b>	

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

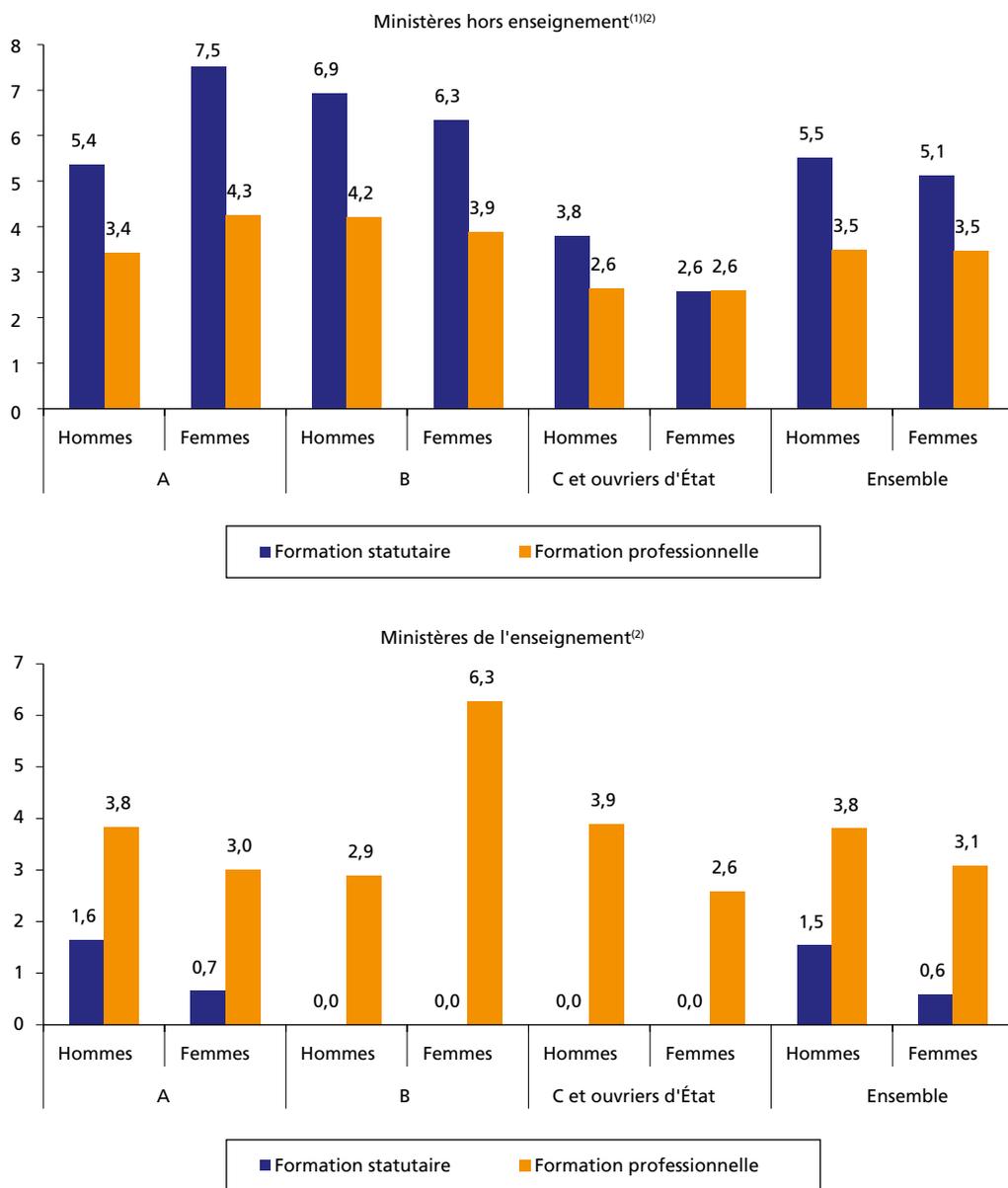
(1) Pour l'année 2016, les données du ministère de la Justice et des ministères sociaux sont estimées.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

(3) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2006 et 2016 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

Figure 7.1-5 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent dans les ministères selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2016

(en nombre de jours par agent)



Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

(1) Pour l'année 2016, les données du ministère de la Justice et des ministères sociaux sont estimées.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-6 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent selon le ministère et le sexe en 2016

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Total		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères et Développement international	0,6	0,6	0,6	3,0	4,1	3,6	3,6	4,7	4,2
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	0,8	0,9	0,9	1,6	1,8	1,8	2,5	2,8	2,6
Ministères économiques et financiers	7,2	5,5	6,2	4,4	3,8	4,0	11,6	9,2	10,3
Culture et Communication	0,4	0,5	0,4	2,3	3,6	3,0	2,7	4,1	3,4
Défense	0,1	0,1	0,1	2,0	2,7	2,3	2,2	2,8	2,4
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	5,1	3,7	4,6	3,1	3,5	3,3	8,3	7,3	7,9
Intérieur	8,2	5,4	7,2	3,7	2,9	3,4	11,9	8,3	10,6
Justice	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ministères sociaux	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	0,0	0,0	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
<b>Ensemble hors enseignement<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>5,3</b>	<b>4,0</b>	<b>5,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2,9</b>	<b>3,5</b>	<b>8,3</b>	<b>6,9</b>	<b>8,8</b>
Enseignement <sup>(2)</sup>	1,5	0,6	0,9	3,8	3,1	3,3	5,3	3,7	4,2
<b>Total y compris enseignement<sup>(1)</sup></b>	<b>3,5</b>	<b>1,6</b>	<b>2,6</b>	<b>3,4</b>	<b>3,0</b>	<b>3,4</b>	<b>6,9</b>	<b>4,6</b>	<b>5,9</b>

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

nd : Données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Y compris le ministère de la Justice et les ministères sociaux, pour lesquels les données 2016 sont estimées.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.


**Figure 7.1-7 : La formation statutaire et professionnelle par ministère**

	Effectifs en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation	
	2016	Évolution 2016/2015 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2006 <sup>(1)</sup> (en %)	2016	Évolution 2016/2015 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2006 <sup>(1)</sup> (en %)	2016 (en millions d'euros)	Évolution 2016/2015 (en %)
Affaires étrangères et Développement international	7 590	-30,5	2,9	69 238	-12,3	4,0	22	-16,0
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	33 803	-17,1	-3,4	85 239	-30,8	-6,2	32	-24,0
Ministères économiques et financiers <sup>(2)</sup>	448 663	14,5	-0,8	1 509 007	3,2	-1,2	478	7,1
Culture et Communication	34 048	1,2	-0,1	87 638	2,3	-1,7	40	2,0
Défense	50 206	19,8	-2,7	150 605	20,2	-5,3	61	23,5
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	84 453	-4,8	-9,3	423 096	2,6	-5,7	304	6,9
Intérieur	690 880	5,0	3,0	1 952 119	18,7	-1,4	641	11,9
Justice	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ministères sociaux	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Services du Premier ministre <sup>(2)</sup>	3 949	0,2	-1,8	154 588	3,6	-2,8	46	3,7
Formation interministérielle <sup>(3)</sup>	11 573	-5,8	-9,8	226 177	5,9	-4,2	55	5,4
<b>Ensemble hors enseignement<sup>(4)(5)</sup></b>	<b>1 557 613</b>	<b>6,8</b>	<b>0,0</b>	<b>5 511 315</b>	<b>9,3</b>	<b>-1,9</b>	<b>1 916</b>	<b>8,4</b>
Enseignement <sup>(5)</sup>	2 124 923	31,5		4 202 738	13,9		1 373	13,1
<b>Total y compris enseignement<sup>(4)(5)</sup></b>	<b>3 682 536</b>	<b>19,8</b>		<b>9 714 052</b>	<b>11,2</b>		<b>3 288</b>	<b>10,3</b>

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

nd : Données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2006 et 2016 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Y compris les données portant sur la formation interministérielle.

(3) Une partie de ces résultats est déjà incluse dans les bilans des ministères économiques et financiers et des services du Premier ministre, et n'est donc pas recomptée dans les totaux hors et y compris enseignement.

(4) Y compris le ministère de la Justice et les ministères sociaux, pour lesquels les données 2016 sont estimées. Sans double compte.

(5) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

 **Figure 7.1-8 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) par ministère**

	Effectifs en formation		Nombre de jours de formation	
	2016	Évolution 2016/2015 (en %)	2016	Évolution 2016/2015 (en %)
Affaires étrangères et Développement international	0	-	0	-
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	10	-70,6	49	-55,9
Ministères économiques et financiers	1 784	-24,8	5 943	-19,2
Culture et Communication	471	9,7	2 028	23,5
Défense	361	-1,2	1 335	-34,4
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	403	-13,6	1 174	-9,6
Intérieur	574	-51,3	1 560	-52,0
Justice	nd	nd	nd	nd
Ministères sociaux	nd	nd	nd	nd
Services du Premier ministre	nd	nd	nd	nd
<b>Ensemble hors enseignement<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>4 831</b>	<b>-16,5</b>	<b>15 964</b>	<b>-16,0</b>
Enseignement <sup>(2)(3)</sup>	644	-4,3	794	-38,2
<b>Total y compris enseignement<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>5 475</b>	<b>-15,3</b>	<b>16 758</b>	<b>-17,4</b>

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

nd : Données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Y compris le ministère de la Justice, les ministères sociaux et les services du Premier ministre, pour lesquels les données 2016 sont estimées. Sans double compte.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

(3) Pour les ministères de l'enseignement, les données du DIF concernent le personnel de l'administration centrale. Pour l'année 2015, elles sont estimées.

Figure 7.1-9 : Part des dépenses de formation statutaire et professionnelle dans la masse salariale par ministère en 2016

	Formation statutaire		Formation professionnelle		Total	
	Part (en %)	Évolution 2016/2015 (en points)	Part (en %)	Évolution 2016/2015 (en points)	Part (en %)	Évolution 2016/2015 (en points)
Affaires étrangères et Développement international	0,2	0 1*	1,4	-0 4*	1,6	-0 3*
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	0,8	-0,4	1,8	-0,4	2,7	-0,8
Ministères économiques et financiers	3,8	0,4	4,4	0,3	8,2	0,6
Culture et Communication	0,5	-0 1*	4,5	-0 1*	5,0	-0 2*
Défense	0,1	0,0	2,6	0,6	2,7	0,5
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	12,3	0,8	6,4	0,8	18,6	1,6
Intérieur	5,7	0,9	4,3	0,1	10,0	1,0
Justice	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ministères sociaux	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	0,0	2,3	-0 8*	2,3	-0 8*
<b>Ensemble hors enseignement<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>4,3</b>	<b>0,4</b>	<b>3,9</b>	<b>0,2</b>	<b>8,2</b>	<b>0,6</b>
Enseignement <sup>(2)</sup>	0,5	0,0	3,4	0,4	3,9	0,4
<b>Total y compris enseignement<sup>(1)</sup></b>	<b>2,0</b>	<b>0,1</b>	<b>3,6</b>	<b>0,3</b>	<b>5,6</b>	<b>0,5</b>

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

nd : Données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

\* Les parts des dépenses de formation dans la masse salariale du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère de la Culture et des services du Premier ministre pour l'année 2015 ont été révisées par rapport aux publications antérieures pour mieux ajuster le périmètre de détermination de la masse salariale à celui suivi dans le cadre de l'enquête Formation dans ces trois ministères.

(1) Y compris le ministère de la Justice et les ministères sociaux, pour lesquels les données 2016 sont estimées.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

## Formation dans la fonction publique territoriale

En 2015, dans la fonction publique territoriale, le nombre moyen de jours de formation par agent reste stable par rapport à 2013 à 2,5 jours, après 2,6 jours en 2011. À la suite de la loi du 19 février 2007 relative à la FPT, qui a notamment allégé la formation initiale pour les agents de catégories A et B, le volume de journées de formation suivies avait fortement baissé entre 2009 et 2007.

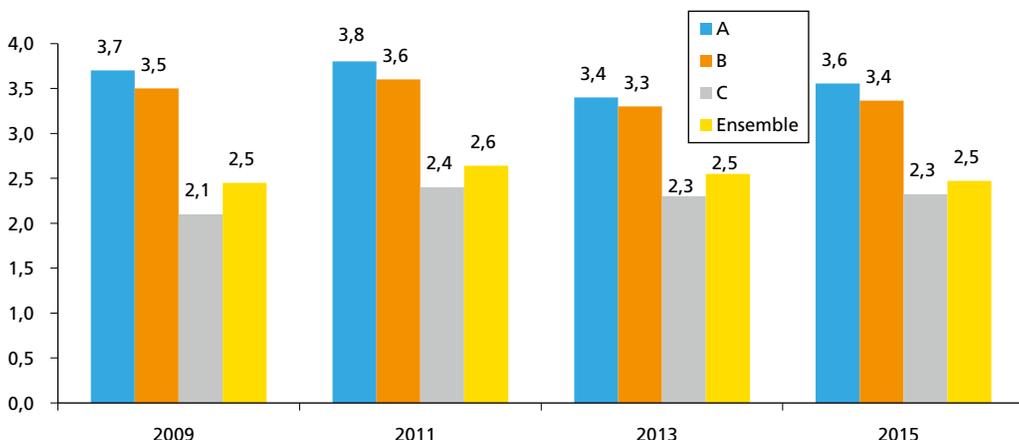
En 2015, le nombre moyen de jours de formation augmente légèrement pour les agents de catégories hiérarchiques A et B, respectivement de +0,2 jour (3,6 jours en 2015) et +0,1 jour (3,4 jours) par rapport à 2013. Il reste stable à 2,3 jours pour ceux de catégorie C.

Par rapport à 2013, le nombre moyen de jours de formation par agent est stable ou en légère baisse pour la plupart des types de collectivités. Il est en revanche en hausse pour les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) [+0,8 jour par rapport à 2013] et le groupe constitué des centres de gestion (CDG) et du CNFPT (+0,4 jour).

En 2015, la durée moyenne de formation par agent est en légère hausse : 3,7 jours, après 3,5 jours en 2013. Si la durée moyenne de formation augmente pour les préparations aux concours et examens d'accès à la FPT (6 jours en 2015, soit +0,5 jour par rapport à 2013) et pour les formations prévues par les statuts particuliers (3,9 jours, soit +0,2 jour), elle reste inchangée pour les formations continues et diminue pour les formations personnelles (5,6 jours, soit -0,3 jour).

**Figure 7.2-1 : Nombre moyen de jours de formation par agent dans la fonction publique territoriale selon la catégorie hiérarchique de 2009 à 2015**

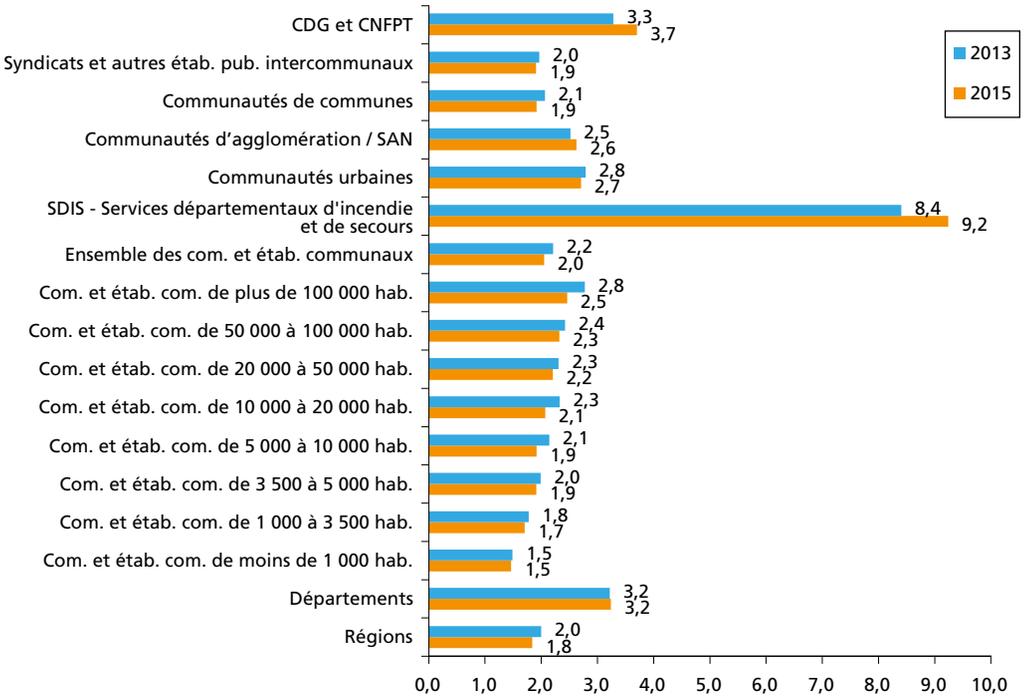
[en nombre de jours]



Source : CNFPT - Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

Figure 7.2-2 : Nombre moyen de jours de formation par agent dans la fonction publique territoriale selon le type de collectivités en 2013 et 2015

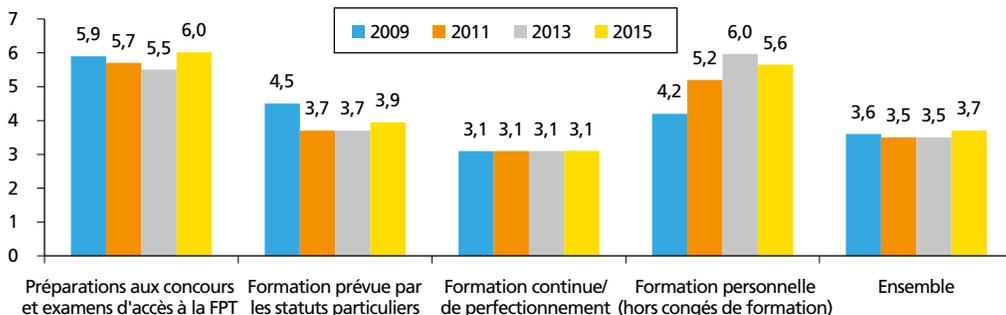
[en nombre de jours]



Source : CNFPT – Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

**Figure 7.2-3 : Durée moyenne de formation par agent dans la fonction publique territoriale selon le type de formation de 2009 à 2015**

[en nombre de jours]



Source : CNFPT – Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

## Formation continue dans la fonction publique hospitalière

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH). L'ANFH est un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière chargé de la collecte et de la gestion des fonds de la formation professionnelle de la fonction publique hospitalière.

Ces fonds concernent le financement : du plan de formation des établissements (2,1 % de la masse salariale, contribution versée à titre volontaire à l'ANFH), des congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour validation des acquis de l'expérience (VAE) et des congés pour bilan de compétences (BC) (au total 0,2 %, obligatoirement versée à l'ANFH), des études promotionnelles (0,6 %, obligatoirement versée à l'ANFH), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les établissements et services d'aide par le travail (Esat) (4,8 %, contribution volontaire) et du développement professionnel continu médical (DPCM) (0,5 % ou 0,75 %, versée à titre volontaire à l'ANFH).

La formation continue des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) intègre les actions de formation figurant dans le plan de formation établi par l'employeur public hospitalier et celles relevant du congé de formation professionnelle utilisé à l'initiative de l'agent.

### Financement des actions relevant du plan de formation des établissements

Les établissements doivent consacrer au minimum 2,1 % de la masse salariale au financement des actions relevant du plan de formation. Ce financement couvre le coût pédagogique, la rémunération des stagiaires en formation, leur déplacement et leur hébergement. En 2016, 2 381 établissements relevant du secteur sanitaire, social et médico-social et employant des agents de la fonction publique hospitalière ont confié à l'ANFH leurs fonds dédiés au financement du plan de formation. Cette cotisation s'est élevée à 550 millions d'euros collectés en 2016 (543 millions d'euros en 2015) et a permis de financer plus de 1 050 400 départs en formation (1 023 000 en 2015), soit une hausse de 2,7 % par rapport à 2015.

### Financement des congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour validation des acquis de l'expérience (VAE) et des congés pour bilan de compétences (BC)

Le CFP ouvre aux agents hospitaliers des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...).

L'ensemble CFP-VAE-BC est une contribution de 0,2 % de la masse salariale qui a donné lieu à une collecte de 59 millions d'euros en 2016 (58 millions d'euros en 2015).

En 2016, décomptés en nombre de dossiers financés, 4 476 agents ont bénéficié du financement de leur BC (+17,8 % par rapport à 2015), 1 222 agents sont en cours de VAE (+9,0 %) et 3 412 en cours de CFP (+4,3 %).

### Financement du fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMPE)

Les études promotionnelles désignent des actions permettant aux agents d'évoluer dans la FPH grâce à la formation continue. Elles donnent accès aux diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté ministériel.

Le FMPE est une contribution de 0,6 % de la masse salariale : il a représenté une collecte de 176 millions d'euros en 2016 (175 millions d'euros en 2015). En 2016, 17 344 études promotionnelles ont été financées (tous financements confondus).

### Financement du développement professionnel continu médical (DPCM)

En 2013, l'ANFH a collecté pour la première fois les contributions destinées au financement du développement professionnel continu des professionnels médicaux exerçant dans les établissements publics de santé. Il s'agit d'un dispositif associant l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances et de compétences avec l'analyse des pratiques professionnelles.

En 2016, plus de 40 700 départs ont été financés dans le cadre du DPCM (plus de 35 000 départs en 2015). Ce dispositif a représenté une collecte de 22 millions d'euros en 2016.

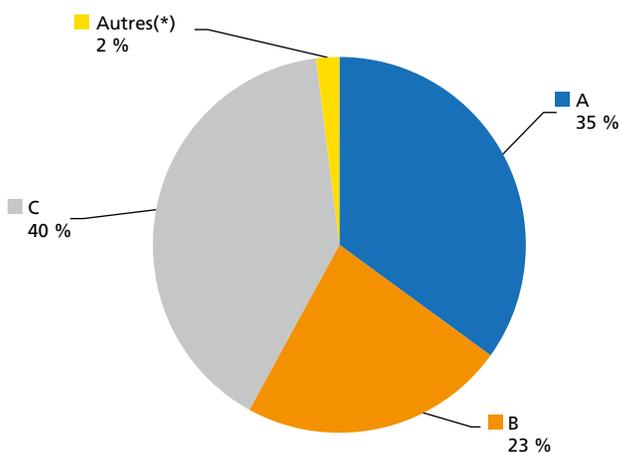
Figure 7.3-1 : Évolution des montants collectés par l'ANFH par type de financement

	2016 (en milliers d'euros)	Évolution 2016/2015 (en %)	Évolution annuelle moyenne (en %)
CFP - VAE - BC	58 798	1,1	2,6 <sup>(1)</sup>
Plan de formation des établissements	549 990	1,3	5,5 <sup>(1)</sup>
Fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMPE)	176 393	1,0	16,2 <sup>(2)</sup>
Établissements et services d'aide par le travail (Esat)	516	8,4	4,8 <sup>(3)</sup>
Développement professionnel continu médical (DPCM)	22 274	3,9	15,3 <sup>(4)</sup>
<b>Total</b>	<b>807 971</b>	<b>1,3</b>	<b>8,2<sup>(1)</sup></b>

Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

(1) Depuis 2006 ; (2) Depuis 2007 ; (3) Depuis 2009 ; (4) Depuis 2013.

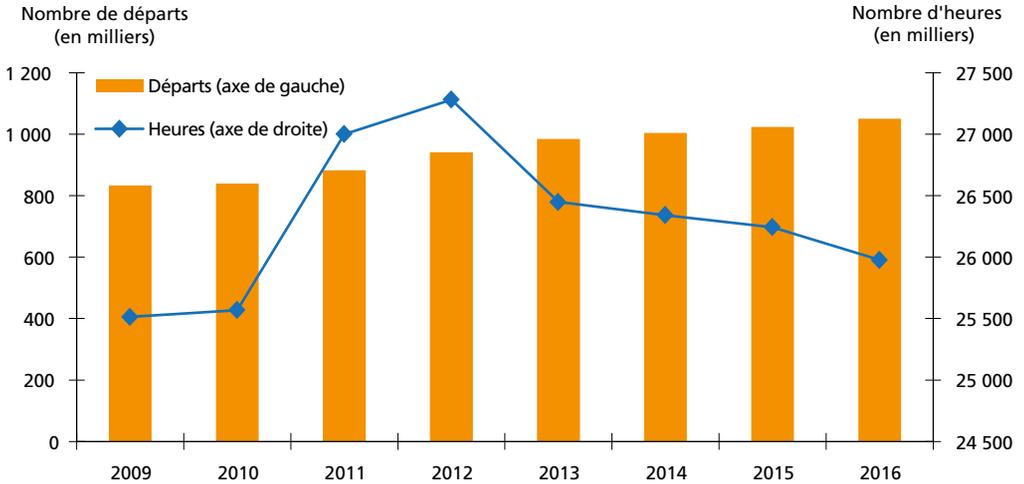
Figure 7.3-2 : Répartition des départs en formation dans le cadre des plans de formation des établissements par catégorie hiérarchique en 2016  
[en %]



Source : Rapport d'activité 2016 de l'ANFH.

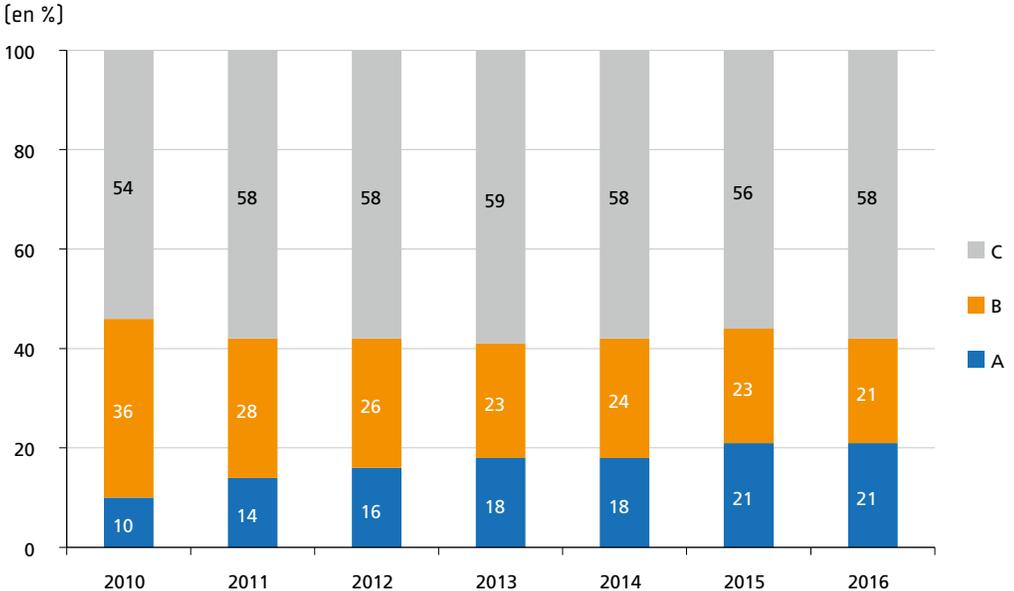
(\*) Essentiellement des contrats aidés.

Figure 7.3-3 : Évolution du nombre de départs et d'heures en formation dans le cadre des plans de formation des établissements



Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

Figure 7.3- 4 : Répartition des dossiers de bilan de compétences (BC) accordés par catégorie hiérarchique [en %]



Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

Figure 7.3-5 : Évolution du nombre de dossiers de congés et de départs en formation financés

	2013	2014	2015	2016	Évolution 2016/2015 (en %)
<b>Nombre de dossiers CFP - VAE - BC</b>					
Congé de formation professionnelle (CFP)	3 436	3 280	3 271	3 412	4,3
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	1 341	1 320	1 121	1 222	9,0
Bilan de compétences (BC)	2 924	3 458	3 799	4 476	17,8
<b>Nombre d'études promotionnelles (FMPE)</b>	18 482	18 202	17 437	17 344	-0,5
<b>Nombre de départs en développement professionnel continu médical (DPCM)</b>	18 623	29 172	35 000	40 700	16,3

Source : Rapports d'activité de l'ANFH.